



AREVA au Niger

Juillet 2007

LE NIGER ET L'URANIUM

Le Niger est le pays le plus pauvre du monde ¹ mais dispose dans son sol d'une richesse naturelle : le minerai d'uranium. Son exploitation représente un tiers des exportations (100 millions d'euros), 5 % du PNB du pays qui se chiffre à 2 milliards d'euros et les recettes fiscales induites représentent 4% des recettes fiscales nigériennes.

La bordure ouest du massif de l'Aïr est l'une des plus importantes provinces uranifères du monde. En 2003, pour la première fois dans l'histoire du pays, une campagne de détection radiométrique aérienne systématique a été réalisée. Elle a fait apparaître une quantité significative d'indices d'uranium de surface répartie sur 4 500 km², soit la moitié de la superficie de l'Ile-de-France.

Actuellement, le potentiel uranifère du Niger est exploité par deux sociétés de droit nigérien : SOMAIR et COMINAK, dont AREVA (à travers sa filiale AREVA NC) est le principal actionnaire et l'opérateur. SOMAIR et COMINAK exploitent sur une concession de 360 km² les gisements de la région d'Arlit, au nord-est du pays, à plus de 1200 km par la route de la capitale Niamey. Chaque mine possède son usine de traitement de minerai. Autour des deux mines se sont développées les villes d'Arlit et d'Akokan, qui forment aujourd'hui un ensemble urbain de près de 70 000 habitants.

Depuis leur création à la fin des années 60, les deux sociétés minières ont extrait plus de 100 000 tonnes d'uranium.

Les réserves ne seront pas épuisées avant 10 à 15 ans. Compte tenu du potentiel de la région, AREVA a déposé en novembre 2004 quatre demandes de nouveaux permis d'exploration pour rechercher de nouvelles réserves et prolonger durablement l'activité.

Chiffres clés de SOMAIR (Sociétés des Mines de l'Aïr)

- Actionnariat : AREVA NC 63,4 %, ONAREM (Office national des Ressources Minières) 36,6 %.
- Chiffre d'affaires annuel : environ 36 millions d'euros.
- Production annuelle : environ 1500 tonnes (1565 t en 2006). La totalité de la production est achetée par AREVA.
- Production cumulée depuis le début de l'exploitation : environ 43 000 tonnes d'uranium.
- Mines à ciel ouvert - profondeur de 50 à 70 mètres.
- Gisement sédimentaire horizontal à 7 km au nord-Ouest de la ville d'Arlit.

¹ Le Niger (10,6 millions d'habitants sur une superficie de 1 267 km²) est le 173^{ème} et dernier pays selon l'indicateur de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement : le taux d'alphabétisation est de 16 %, 63 % de la population est en deçà du seuil de pauvreté national, l'espérance de vie est de 45 ans, 20% de la population utilisent des équipements sanitaires appropriés et 60% de la population des sources améliorées d'eau salubre.

- Usine de traitement du minerai à proximité de la mine produisant le concentré d'uranate de soude ("yellow cake").

- Teneur en uranium du minerai : environ 3 kilos d'uranium par tonne

- Réserves : 16 700 tonnes d'uranium peuvent encore être extraits des gisements de Tamou, d'Ariège et d'Artois. Au rythme actuel, ces gisements permettent d'assurer environ 12 années de production. Par ailleurs des ressources d'environ 16 500 tonnes d'uranium seront valorisables dans les années futures et transformées pour partie en réserves. (chiffres 2005)

- Effectifs : environ 600 salariés, dont 5 Français expatriés.

- Cadre juridique : une convention de longue durée avec l'Etat nigérien fixe le cadre juridique et fiscal de fonctionnement de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

- Dates clés :

2 février 1968	Création de SOMAIR
Janvier 1971	Production du premier lot de yellow cake
1981	Année de production record : 2 100 tU
1994	Prolongation de la Convention jusqu'au 31/12/2013
1996	Exploitation de la tranche minière de Takriza
1999	Exploitation de la tranche minière de Tamou
2001-2002	Reprise des recherches dans le cadre du projet TAGORA et découverte de nouvelles ressources
2003	Prolongation de la Convention jusqu'au 31/12/2013
2004	Faisabilité du gisement d'Artois
2006	Présentation et demande d'exploitation du gisement d'Artois

Chiffres clés de COMINAK (Compagnie Minière d'Akouta)

- Actionnariat : AREVA NC 34 %, ONAREM 31 %, OURD (Japon) 25 %, ENUSA (Espagne) 10 %.

- Chiffre d'affaires annuel : environ 65 millions d'euros.

- Production annuelle : environ 2 000 tonnes d'uranium (1866 t en 2006 dont 693 enlevées par AREVA) . AREVA en achète à peu près la moitié, le reste est enlevé par les sociétés OURD (Japon) et ENUSA (Espagne). Depuis 1978, COMINAK a produit plus de 54 000 tonnes d'uranium.

- Mine souterraine d'Akouta - profondeur de 250 mètres, avec plus de 250 km de galeries (la plus grande mine d'uranium souterraine au monde)

- Gisement sédimentaire horizontal

- Usine de traitement du minerai sur le carreau de la mine, produisant de l'uranate de magnésie

- Teneur en uranium du minerai : environ 4,5 kilos d'uranium par tonne.

- Réserves : Les quartiers d'Akola, d'Akouta nord et d'Afasto permettent environ 10 ans d'exploitation au rythme actuel (chiffres 2005 : environ 23 600 tonnes d'U de réserves dont 11000 pour AREVA). En complément, la valorisation en réserves des ressources géologiques connues pourrait apporter 5 années d'exploitation supplémentaires.

- Effectifs : environ 1 000 salariés dont 5 Français expatriés.

- Cadre juridique : Une Convention de longue durée avec l'Etat nigérien fixe le cadre juridique et fiscal de fonctionnement de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

- Dates clés :

Juin 1974	Création de COMINAK
Août 1978	Production du premier lot d'uranate par COMINAK
1982	Amodiation du périmètre d'Akola à COMINAK et mise en exploitation
1998	Production record de l'ordre de 2200 tU
2002	Signature d'un avenant à la convention permettant le développement du secteur AFASTO Ouest
2002	Etude de faisabilité AFASTO
2006	Plan de redressement et de développement

Conversion de l'uranium nigérien

Le yellow cake obtenu dans les usines de traitement du minerai au Niger est un concentré d'uranium naturel contenant environ 75% d'uranium.

Les opérations de raffinage (pour éliminer les impuretés) et de conversion sont réalisées par Comurhex, filiale d'AREVA.

- L'établissement de Comurhex-Malvési convertit les concentrés miniers en UF₄ (tétrafluorure d'uranium).
- L'établissement de Comurhex-Pierrelatte convertit l'UF₄ en UF₆ (hexafluorure d'uranium), composé gazeux permettant l'enrichissement par diffusion gazeuse à l'usine Eurodif.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RADIOPROTECTION

Les agents nigériens témoignent d'une bonne culture de sécurité puisque la fréquence d'accident de travail est 3 fois inférieure à celle rencontrée dans l'industrie française. En l'espace d'une quinzaine d'années le taux de fréquence accidentel est passé de plus de 50 à moins de 10 (7,6 en moyenne pour les deux sociétés en 2004)

En matière de radioprotection des travailleurs, la recommandation N°60 de la Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements ionisants (CIPR) et la Directive Euratom 96/29 fixent l'exposition maximale d'un agent à 100 millisieverts sur 5 ans (mSv) et 50 mSv au cours d'une même année. Pour les spécialistes mondiaux réunis au sein de la CIPR, cette limite permet de garantir l'absence d'impact sanitaire. Cette norme a été retranscrite dans la loi nigérienne (elle fixe à 50 mSv la dose annuelle maximale susceptible d'être supportée par un mineur avec l'objectif de ne pas dépasser 100 mSv sur 5 ans).

En 2002, AREVA a fixé pour l'ensemble de ses activités la limite maximum annuelle de 20mSv. Afin d'atteindre ce résultat les mines nigériennes se sont données un objectif opérationnel de 18 mSv maxi par agent. Cet engagement a nécessité une modification des méthodes de travail et d'importants aménagements dans la mine souterraine de COMINAK. L'objectif a été atteint en décembre 2003. Ainsi, les critères de radioprotection des travailleurs ont la même exigence que ceux en vigueur en Europe.

1 200 agents de COMINAK et de SOMAÏR, ainsi que 290 personnes travaillant en sous-traitance, sont suivis sur le plan radiologique. Chaque année environ 30 000 mesures sont réalisées sur les postes de travail des deux sites.

Chaque agent exposé dispose d'une fiche vie de suivi dosimétrique. Les résultats consolidés par zone de travail et par niveau d'exposition sont affichés.

Des campagnes d'information et de sensibilisation menées par le service Sécurité et Radioprotection sont régulièrement organisées. Ces actions sont à présent favorisées par l'élévation du niveau scolaire des nouveaux employés.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Un système de management environnemental certifié ISO 14 001

SOMAIR et COMINAK sont les seules entreprises certifiées pour l'environnement au Niger et font partie de la dizaine d'entreprises certifiées en Afrique de l'Ouest. SOMAIR et COMINAK se sont dotées de systèmes de management environnemental conformes à la norme internationale ISO 14001. Elles ont été respectivement certifiées par l'AFAQ en 2002 et 2003. La certification de SOMAIR vient d'être renouvelée (fin 2005)

Protection radiologique des populations riveraines

L'arrêté du 8 janvier 2001 reprend la réglementation européenne et fixe pour le public une limite à 5 mSv de dose ajoutée reçue en 5ans.

Cette limite est respectée autour des mines et dans les villes voisines d'Arlit et d'Akokan. L'exposition des populations riveraines est en moyenne inférieure à 0,5 mSv par an soit l'équivalent d'une radiographie. Les valeurs sont comprises entre 0,3 et 1 mSv.

Le réseau de surveillance radiologique de l'environnement et des populations concerne les différents vecteurs d'exposition :

- pour l'air : 13 stations de mesures - trois sont installées dans les villes d'Arlit et d'Akokan. Six sont placées sur les voies empruntées par les populations nomades. Trois sont implantées sur les carreaux des deux mines. L'une est située hors influence des activités minières pour servir de référence. Environ 750 mesures sont effectuées chaque année. Elles concernent l'exposition externe du au rayonnement gamma, l'exposition interne par inhalation du radon et des poussières en suspension dans l'air.
- pour l'eau : les échantillons sont prélevés tous les six mois pour analyse de l'uranium 238 et du radium 226 (118 analyses en 2004). En complément du suivi radiologique, les eaux consommées font l'objet d'analyses chimiques et bactériologiques (700 analyses annuelles).
- Pour la chaîne alimentaire : des échantillons sont prélevés une fois par an. Une soixantaine d'analyses sont effectuées pour vérifier l'activité en Radium 226, Uranium 238, Plomb 210 et Thorium 230.
- Pour les sols : les prélèvements de sols sont effectués en 56 points sur 7 lignes de prélèvements espacés de 4 km, partant des sites vers leur périphérie, parallèles et orientées dans le sens des vents dominants Nord-Nord/Est à Sud-Sud/Ouest (130 analyses). Les radiales sont situées dans un périmètre de 20 km x 25 km englobant les exploitations. Le marquage reste localisé à la zone des exploitations, comme le confirme la campagne de radiodétection aérienne de 2003.

Préserver les écosystèmes

L'impact environnemental des activités minières en zone désertique présente des spécificités.

- L'eau

Depuis le début de l'implantation dans le secteur à la fin des années 60, la bonne gestion de l'eau a été une préoccupation majeure : l'eau constitue la principale ressource naturelle nécessaire à la vie quotidienne des populations et au bon fonctionnement des activités industrielles, mais les faibles précipitations ne permettent pas de renouveler les réservoirs naturels.

L'exploitation à ciel ouvert ou souterraine nécessite l'évacuation de l'eau contenue dans les nappes traversées. Ces eaux, dites « d'exhaure », sont impropres à la consommation humaine et sont utilisées à des fins industrielles.

Il existe plusieurs nappes fossiles au niveau des sites miniers. Seule l'une d'entre elles est exploitée pour la consommation. Une évaluation précise des réserves de cette nappe est en cours. Une première étude, réalisée en 1968, les estimait à 1,3 milliard de m³. Le volume exploité depuis l'origine est de 255 millions de m³. La consommation annuelle, en baisse constante depuis plusieurs années, se situe à environ 7 millions de m³. 65 % de ce volume est destiné à l'alimentation des zones urbaines. Les analyses bactériologiques (mensuelles), radiologiques (semestrielles) et chimiques (annuelles) montrent l'absence de contamination.

- Poussière et résidus d'extraction

L'exploitation des mines à ciel ouvert (tirs d'explosifs, travail d'engins lourds) génère des poussières. Les sociétés minières contrôlent la radioactivité des poussières dans l'air ambiant grâce à des plaquettes de sédimentation et à des dosimètres.

Les aires de stockages des résidus de traitement sont implantées sur des couches argileuses imperméables. Un réseau de piézomètres installé en moyenne profondeur assure l'absence d'infiltrations. Des échantillonnages sont effectués tous les mois dans la nappe profonde et confirment l'absence de radionucléides.

Une croûte indurée de sulfates de plusieurs centimètres se forment en surface sous l'effet de l'évaporation intense et garantit l'absence de dispersion.

- Rejets et déchets

Tout est fait pour lutter contre les gaspillages. SOMAIR et COMINAK recyclent les réactifs et ressources sensibles tel que l'eau d'exhaure et les huiles utilisées durant l'exploitation. Ces actions contribuent à diminuer les rejets et les déchets.

- Cession de matériel

Tout matériel transféré par les exploitants dans le domaine public fait l'objet d'un contrôle radiologique et d'une décontamination si nécessaire. SOMAIR et COMINAK travaillent à améliorer la protection contre les risques de vols de ferrailles. SOMAIR et COMINAK cèdent par ailleurs des matériels non contaminés pouvant être réutilisés par les artisans ou populations locales (par exemple, environ 5000 fûts de soude, après nettoyage, sont donnés annuellement, pour fabrication de foyers, malles, abris à animaux....)

- Plan de progrès continu

Reprenant les règles de « l'AREVA WAY » (règles de management par le progrès continu diffusées dans l'ensemble du groupe), COMINAK et SOMAIR se sont engagées dans des plans continus d'amélioration. Ils portent sur :

- les résidus de traitement et leur confinement ;
- la surveillance de l'exposition radiologique des employés et des populations riveraines ;
- les rejets atmosphériques de poussières de minerai d'uranium ;
- les ressources en eau (plan d'action lancé en 2005 pour améliorer la gestion de la nappe et diminuer les consommations) ;
- le recyclage ou l'élimination des déchets industriels.

Information et contrôle extérieur

Toutes les données économiques, sociales et environnementales relatives à l'impact de l'activité minière au Niger sont publiques. Elles sont disponibles dans les rapports environnementaux des deux mines.

SOMAIR a établi un partenariat avec l'ONG Aghir In'Man, association engagée pour la préservation de l'environnement. Les deux sociétés minières réunissent chaque année une commission d'information commune. Des commissions spécifiques sont également créées à l'ouverture de chaque grand projet minier. En 2006, SOMAIR a présenté son projet « Grand Artois » et COMINAK son projet « Afasto » à près de 250 personnes de la société civile.

L'association SHERPA a demandé et obtenu l'autorisation de visiter en 2005 les installations industrielles et sanitaires de SOMAIR et COMINAK.

Des contrôles sont effectués par les fonctionnaires du service des Mines et ceux du Centre National de Radioprotection (CNRP). Le CNRP a été formé et équipé par l'AIEA qui le contrôle régulièrement. Ses inspections sur sites sont périodiques et font l'objet de comptes rendus d'inspection. Le niveau des équipes est élevé. Le CNRP a notamment son propre réseau de surveillance de mesure gamma autour des mines.

Outre les audits de suivi ou de renouvellement des certifications ISO 14001 (réalisés par l'AFAQ), AREVA réalise ou fait réaliser régulièrement des audits dans différents domaines, touchant généralement à la sécurité, la santé, l'environnement et les transports.

AREVA a par exemple demandé en 2004, 2005 et 2006 à l'IRSN, expert public français de référence en matière de sûreté et de radioprotection, de réaliser plusieurs audits sur la surveillance de l'environnement, l'impact radiologique de SOMAIR et COMINAK et la qualité des eaux de distribution. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une politique environnementale définie au niveau de l'ensemble du groupe en 2003. Celle-ci oblige chaque site industriel à faire réaliser des études d'impact radiologique et chimique avec plans d'actions associés.

Le Centre national de radioprotection (CNRP) a été associé à ces audits. Les résultats de ces études ont été ou vont être rendus publics. L'IRSN a conclu que le système de surveillance de l'environnement des deux sociétés était globalement cohérent et conforme aux standards internationaux et que les eaux de distribution aux populations respectaient les recommandations les plus récentes de l'OMS. L'organisme a proposé des voies d'amélioration qu'AREVA a intégralement suivies.

En 2006, les deux sites miniers ont accueillis la commission nigérienne des Droits de l'Homme et une délégation parlementaire. Les rapports de ces deux organismes sont publiques et disponibles sur leur site internet.

Anticiper les études de réaménagement des sites

Les études de réaménagement ont débuté en 2002 et s'appuient sur l'expérience internationale acquise dans ce domaine par AREVA.

Compte tenu du lieu d'implantation géographique des deux sites miniers, les travaux s'attachent tout particulièrement à la surveillance radiologique, la préservation de la nappe aquifère d'eau potable et le traitement des versées à résidus miniers.

TRACABILITE DE LA PRODUCTION

AREVA, opérateur de SOMAIR et COMINAK, assure une traçabilité totale de la production d'uranium, y compris dans les phases de transport jusqu'aux usines de conversion chimique.

- Sur site, l'enfûtage est automatisé, les fûts sont numérotés, pesés et plombés sous contrôle des douanes (450 à 600 kilos d'uranate par fût).
- Le stockage en attente d'expédition est sous surveillance.
- Les tonnages "entrée et sortie" d'usine sont contrôlés et font l'objet de bilans systématiques.
- Les transports sont effectués par route et par rail sous escorte jusqu'au port d'embarquement de Cotonou au Bénin. Sous contrôle des douanes, les fûts plombés sont placés dans des conteneurs plombés.
- Le yellow cake est expédié en bateau vers le port français de Montoir. Après 3 semaines de mer, le chargement rejoint l'usine de Comurhex-Malvézi (Aude)
- Le niveau de production est systématiquement communiqué à l'AIEA.

La totalité de la production des deux mines est aujourd'hui achetée par trois actionnaires : AREVA, le japonais OURD et l'Espagnol ENUSA (l'Office national des Ressources Minières du Niger, ONAREM, 4^{ème} actionnaire, a été acheteur d'une partie de la production jusqu'au milieu des années 80).

Tous les chiffres de production et de vente sont publics depuis la mise en exploitation des deux mines - arrêtés d'exportation et Journal Officiel Nigérien.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Priorité à l'emploi local et au transfert de compétences

Les 1 600 employés des deux mines font vivre directement et indirectement 70 000 personnes.

99 % des 1 600 postes sont occupés par des Nigériens, sachant que 500 expatriés étaient présents au début des années 80. Le maintien d'une dizaine de cadres expatriés permet d'assurer un transfert de connaissances et de savoir-faire.

Les cadres supérieurs nigériens ont été formés dans les grandes écoles d'ingénieurs françaises et sur les sites miniers du groupe en France. Les Sociétés minières ont été à l'origine de la création à Agadez d'une école de formation de techniciens et d'agents de maîtrise minières (EMAÏR). Pour favoriser les échanges de compétences, AREVA emploie des cadres nigériens dans d'autres sociétés, en particulier en France et au Canada.

Soutien au Développement du Département d'Arlit

En 2006, AREVA a redéfini et renforcé sa politique de soutien au développement des populations vivant sur le territoire proche des mines (commune urbaine et communes rurales avoisinantes). L'exercice est difficile. Il doit éviter l'écueil de l'assistanat systématique et promouvoir au contraire l'acquisition par les responsables locaux d'une véritable culture de projet et de résultat permettant l'autonomie. Il doit tout particulièrement donner progressivement aux administrations locales et aux collectivités les moyens de programmer les travaux d'intérêt public d'Arlit, de les mettre en œuvre et de gérer les équipements collectifs.

L'originalité du dispositif qu'AREVA tente avec l'état de mettre en place pour les 5 communes péri-minières réside dans le fait qu'il doit intervenir dans le cadre de plans territoriaux de développement encore embryonnaires (communaux et nationaux) et privés actuellement de financements décentralisés.

AREVA a l'espoir de pouvoir pratiquer avec des partenaires internationaux une action de solidarité pérenne qui contribue au développement souhaité par les représentants élus de la population et par les services de l'Etat en région. Cet objectif nécessite la création à terme d'un fonds commun de développement alimenté par un panel de contributeurs, dont AREVA.

La structuration du dialogue

Une telle ambition nécessite la mise en place de structures de dialogue permettant d'associer toutes les parties prenantes tout en restant cohérentes avec la nouvelle décentralisation représentative.

Le dialogue et la concertation sont actuellement assurés par :

Un Conseil d'Orientation bilatéral (COR), créé en mai 2006 et présidé par le Préfet. Il regroupe à côté d'AREVA les élus locaux et les administrations concernées et la société civile. Il définit la politique locale d'aménagement, arrête les axes prioritaires d'intervention, émet un avis sur les projets et assure, après en avoir défini les modalités et critères, le juste équilibre de la répartition des réalisations d'équipement collectif, sur les cinq communes concernées. La mise en œuvre des projets financés par des fonds privés (aujourd'hui en provenance exclusivement d'AREVA) est elle-même supervisée par un Comité Technique (CT). Des responsables des services préfectoraux désignés et des représentants des sociétés minières en sont les membres. Le comité prépare et diffuse les

dossiers d'appel d'offre, réceptionne et dépouille les offres, désigne la structure de contrôle de conformité des travaux et valide les procès verbaux de contrôle et de réception.

Une commission de concertation locale (CCL), créée en 2005 à l'instigation d'AREVA, en s'inspirant du modèle des commissions locales mises en place en France autour des installations nucléaires. Elle rassemble en plus des membres du COR des représentants de la société civile (chefs traditionnels, ONG, associations, représentants socioprofessionnels...). Elle permet de débattre de tout sujet concernant aussi bien l'activité minière et son impact que la problématique de développement économique de la zone. Elle a tenu sa première réunion en mai 2006.

AREVA a également renforcé ses structures internes avec la mise en place d'une cellule permanente (AREVA Niger Développement), créée en mars 2005, chargée, dans une première phase où AREVA est l'unique contributeur, de la gestion financière des programmes. Elle recense aussi auprès des différentes parties prenantes les projets dans le cadre des orientations définies par le COR. Elle établit les fiches descriptives correspondantes qui seront présentées aux différents comités, assure la gestion quotidienne des dossiers de développement (en relation avec les services préfectoraux), prépare les documents de reporting. Cette cellule est placée auprès du responsable d'AREVA Niger à Arlit.

Préparer l'avenir

Le renouvellement des réserves minières est un souci permanent des deux sociétés. Les gisements d'Afasto (COMINAK) et Artois (SOMAIR) ont été confirmés, donnant aux deux sociétés une visibilité de 10 à 15 ans. AREVA a également relancé l'exploration dans un périmètre plus large.

Au-delà :

- AREVA finance depuis 3 ans un vaste programme de développement proche des mines en activité destiné à trouver des ressources à plus long terme. La campagne régionale de géophysique aérienne de 2003 (quadrillage régulier et systématique) a marqué une étape majeure dans la définition de l'intérêt d'une exploration plus large. Les demandes de permis de recherche ciblés déposés par la compagnie n'ont pas toutes encore fait l'objet de réponses.
- En 2006 seuls les permis d'Agebout et Afouday incluant le gisement d'imouraren trouvé par le groupe il y a 20 ans ont été octroyés. AREVA a notamment aussitôt lancé d'intenses travaux de développement visant à mieux définir les caractéristiques de ce gisement et à en déterminer la faisabilité d'exploitation. Cette faisabilité devrait être appréciée courant 2007.
- AREVA examine tout projet hors mines d'uranium susceptible de valoriser les ressources naturelles et maintenir durablement le développement de la région. SOMAIR et COMINAK sont actionnaires et principaux clients de SONICHAR. Cette exploitation de gisements de charbon permet la production d'électricité pour toute la région, y compris Agadez, sans importation de produits pétroliers.

Conformément à la réglementation nigérienne, des provisions sont constituées en vue des futures dépenses de réaménagement qui sont en cours d'estimation.

RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE

Les sites miniers d'AREVA sont situés en zone désertique. Les villes d'Arlit et d'Akokan atteignent plus de 70 000 habitants. SOMAIR et COMINAK emploient 1600 personnes réparties dans deux villes, soient 21 000 personnes avec les familles (composées en moyenne de huit enfants).

Les sociétés minières assurent la gratuité des soins médicaux des salariés et de leurs familles. AREVA reprend ainsi la politique qui a été menée en France auprès de ses mineurs.

Cette politique a conduit SOMAIR et COMINAK à construire et gérer deux hôpitaux. L'hôpital de SOMAIR se trouve à Arlit, celui de COMINAK est situé à Akokan. La plupart des soins médicaux y sont dispensés (chirurgie, maternité, dentaire, ORL, ophtalmologie...). Leur budget est de 3,5 millions d'euros par an (frais de personnel, médicaments, prestations médicales). Ces hôpitaux ont une capacité de 151 lits. L'hôpital public récemment construit fait l'objet d'un programme d'optimisation en relation étroite avec les deux hôpitaux privés.

Les évacuations sanitaires vers Niamey ou vers l'Europe sont organisées lorsque les traitements ne peuvent être effectués sur place.

Ces établissements sont ouverts au reste de la population de la région qui, de fait, est celle où les populations du Niger sont les mieux soignées. Les employés de SOMAIR et COMINAK ainsi que leurs familles, représentent 2/3 des interventions et des coûts de fonctionnement des deux hôpitaux. Les soins apportés au reste de la population représentent 1/3 des interventions mais plus de 50% des actes médicaux ou chirurgicaux majeurs. AREVA est également partie prenante d'un projet national de structuration du système de soins privé – public avec l'apport de fonds européen (SYSMIN) et de lutte contre le VIH Sida.

Les affections allergiques (pulmonaires, ORL, ophtalmiques) font partie des premières pathologies rencontrées. On rencontre ces maladies dans toute la zone saharienne. Elles sont typiques des zones désertiques et sont répertoriées en tant que telles depuis longtemps par l'OMS. Elles sont dues aux actions agressives du sable pour les yeux et les poumons. Elles ne sont pas liées à l'activité minière.

Les cas de cancer sont notoirement très rares. En 40 ans d'exploitation, il n'a pas été décelé de cancer supposé provenir d'une exposition aux rayonnements ionisants. Le cancer est avant tout une maladie des pays occidentaux à fort taux de pollution et à consommation élevée de nourriture riche, de tabac et d'alcool.

Des associations de la ville induite d'Arlit ont légitimement alerté l'opinion public de l'état sanitaire des populations. Face à cette situation, AREVA partenaire du ministère de la santé a accepté de réaliser un audit du fonctionnement de ses hôpitaux par deux organismes experts Quanta Médical et GISPE dont les rapports seront rendus publics en 2007. Cette première étape débouchera sur la mise en place par le ministère avec l'aide d'organismes de santé indépendants internationaux et d'AREVA d'une étude et d'une veille sanitaire permanente. Si les caractéristiques scientifiques (statistiques) le permettent, ces travaux pourraient conduire à terme à la réalisation d'une étude épidémiologique.

Quelques chiffres de l'activité annuelle des hôpitaux de SOMAIR et COMINAK

ACTES	NOMBRE
Consultations Infirmiers	157 000
Consultations Médecins	40 000
Petite Chirurgie	4 550
Grande Chirurgie	500
Accouchements	850
Vaccinations	6 650

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Education

SOMAIR et COMINAK contribuent au financement des écoles d'Arlit et d'Akokan (construction des bâtiments, matériel, etc.), en particulier de deux écoles gérées par les parents salariés des sociétés, et qui accueillent plus de 1500 élèves. Un programme de scolarisation des enfants et de formation des adultes a été mis en place dès le début de l'activité minière.

AREVA NC et ses filiales sont par ailleurs associées à des projets d'aide à la scolarisation des enfants des populations nomades autour d'Arlit, en particulier dans les contreforts de l'Aïr. Plus généralement le groupe a mis en œuvre en 2006 son projet d'attribution de bourses scolaires visant à aider les élèves et étudiants les plus méritants.

Eau

Les deux sociétés, qui ont mis à jour les nappes phréatiques et permis leur exploitation, assurent la production et la distribution d'eau potable à Arlit et Akokan depuis plus de 30 ans.

Les consommations font l'objet de programmes d'optimisation. La réduction des consommations a été obtenue par une meilleure gestion du réseau et la sensibilisation des populations pour une utilisation rationnelle.

Les sociétés apportent par ailleurs ponctuellement leur aide au creusement de puits, à l'extraction de l'eau ou à l'implantation de cultures maraîchères.

Le groupe étudie également la mise en place de micro - barrages dans les cours d'eau asséchés de la bordure ouest de l'Aïr. Ces infrastructures devraient retenir plus longuement les eaux de précipitation et permettre une meilleure recharge des nappes alluviales ou sont creusées les puits.

Participation d'AREVA au programme national d'irrigation et de lutte contre la crise alimentaire

AREVA a manifesté fin 2006 sa volonté de soutenir le programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et est disposé à appuyer le Niger dans ses efforts de développement rural en contribuant à ce projet.

De manière concrète, AREVA accepte de financer le projet d'extension des surfaces cultivables par l'irrigation à hauteur de la contribution souhaitée par le gouvernement du Niger, soit environ 11,4 milliards de francs CFA, correspondant à l'aménagement de 5000 hectares. Afin de commencer au plus vite, AREVA propose de verser immédiatement un montant de 150 millions de francs CFA correspondant à l'étude de faisabilité ainsi qu'environ 50 millions de francs CFA correspondant à la réalisation menée en parallèle d'une ferme pilote à partir d'un forage déjà réalisé dans l'Irhazer. AREVA pourra fournir certaines prestations nécessaires à la réalisation du projet. Le reliquat, soit environ 11,2 milliards de francs CFA, sera débloqué en fonction de l'avancement du projet.

Energie

AREVA est également partenaire financeur d'un ambitieux projet socio-économique d'électrification de la ville induite d'Arlit (quartiers périphériques) qui doit toucher près de 50 000 personnes. Ce projet collectif dont la Commune est le maître d'ouvrage constitue l'exemple même d'une démarche collective relevant d'un partenariat qui rassemble des structures publiques (communes), privées (AREVA) et la société civile (ONG Droit à l'Energie SOS futur). Sa mise œuvre est attendue pour la fin de l'année 2007.

Transport

Une route bitumée de 685 kilomètres entre Tahoua et Arlit a été construite par les deux sociétés minières entre 1978 et 1980. Elle désenclave la région en la reliant au réseau ouest africain : la route permet de desservir les régions d'Agadez et d'Arlet à partir du sud du pays. Cette infrastructure représente un investissement de l'ordre de 260 millions d'euros.